



Le Neubourg, le 16 octobre 2008,

Martine SAINT LAURENT
Vice Présidente chargée du Soutien à la Vie Communale

Chère collègue et amie,

A l'occasion de l'installation du conseil communautaire, celui-ci a bien voulu me renouveler sa confiance pour présider aux rênes de la communauté de communes du Pays du Neubourg pendant les six prochaines années.

Vous avez également été désignée en tant que vice présidente chargée de la compétence:

Soutien à la vie communale

Il convient à présent que je précise par délégation, à l'étendue de cette compétence qui vous est confiée.

Notre communauté, après les années de pionnier, entre dans une nouvelle phase de développement, pour, nous allons nous y employer ensemble, un développement harmonieux de notre territoire afin de permettre aux femmes et hommes qui y vivent, y travaillent, y habitent bénéficient des meilleures chances.

Dans quelques semaines, nous allons disposer du diagnostic de territoire qui va nous permettre d'en appréhender les forces et les faiblesses et d'élaborer, à travers le SCOT, les grands axes de développements pour les dix prochaines années.

Néanmoins, d'ores et déjà nous pouvons entrevoir les principaux dossiers que nous devons faire avancer. Je me permets donc de vous les rappeler ici et souhaite que la présente lettre serve de fil conducteur pour mener votre action.

La compétence dont vous avez désormais la responsabilité est la marque propre de notre communauté : elle est l'expression de notre volonté d'aider les élus communaux pour répondre au mieux aux besoins des habitants, face à un monde de plus en plus complexe. Les sujets sont multiples : Au vu de la taille de nos communes, les moyens techniques, financiers et surtout humains sont forcément limités. En regard, la communauté, au fur et à mesure de la mise en place de ses missions, est amenée à se doter de moyens qu'ils soient techniques ou humains de plus en plus sophistiqués.

Il est donc de notre volonté que les communes membres puissent profiter de cette « expertise » en fonction de leurs propres problématiques. Il nous faut peut-être à terme nous poser la question de la mutualisation de moyens au bénéfice de tous

C'est pourquoi, votre mission peut être considérée sous trois axes :

- le **confortement des aides en particulier matérielles existantes**, avec un bilan et une mise en question si nécessaire des aides déjà apportées à ce jour : le chenil, le prêt de matériel,
- le **développement des aides en terme de prestations** : soit sous forme de petits travaux, de conseil ou d'assistance, de montage de projets (domaines juridiques, informatiques, environnementaux, etc.)
- l'encouragement à la **création d'un réseau professionnel** entre l'équipe de la communauté et les secrétaires de mairie, peut-être également un rapprochement des pratiques en matière de gestion du personnel (organismes paritaires, avantages sociaux, formation, etc.)
- enfin, d'une façon générale, je vous engage à jouer un rôle de veilleur sur l'évolution des dossiers des compétences techniques (environnement, sports, culture,) pour que la réflexion soit engagée chaque fois que la problématique des communes gagnera à être prise en compte
- Dans ce domaine, le dossier prioritaire, en liaison avec Jean Claude ROULAND, pour la partie CLSH, d'étudier les propositions susceptibles d'être faites en matière de **temps périscolaires**, en conformité avec les objectifs affichés du PEL, et, si possible dans le cadre des négociations contractuelles avec la CAF.

Comme vous le voyez votre mission, dans les six années à venir, est celle d'un éclaireur, permettant d'anticiper les évolutions à venir, en terme de mutualisation de moyens, dont le mouvement, si la tendance actuelle se confirme, ne peut aller qu'en s'accéléralant.

Je sais pouvoir compter sur votre dynamisme et votre qualité d'écoute pour cette tache, sachez que vous pourrez compter sur mon appui.

Jean Paul LEGENDRE
Président